



## RÉGLEMENTATION

### **Reprise des compétitions réservées aux Benjamins – Pupilles – Minimes**

**À partir du 01/07/2020**

Les enfants de moins de 12 ans ne faisant pas partie des personnes à risque (le maintien des distances sociales et le port du masque ne sont pas requis), la reprise des compétitions pour les **Benjamins, Pupilles et Minimes** est autorisée dans les clubs de la L.B.F.A., **à partir du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**, et ce, sous réserve de l'accord du désignateur provincial compétent.

La présence d'un public assis de maximum 200 spectateurs est autorisée, dans le respect des règles de distanciation sociale.

Ces compétitions ne concernent pas les athlètes des autres catégories.

Lors d'une compétition, le club organisateur propose des épreuves pour **deux catégories** parmi les Benjamins, Pupilles et Minimes. Toutes les épreuves sont autorisées, à l'exception des relais. Les starting-blocks ne sont pas autorisés.

**Maximum 200 participants**, uniquement des athlètes dossardés, prennent part à la compétition, les dossards d'un jour étant interdits.

Pour faciliter la bonne organisation du meeting, il est recommandé au club organisateur de mettre en place un système de pré-inscription.

Jusqu'à nouvel ordre, les vestiaires et les douches restent fermés tandis que les cafétérias/buvettes peuvent ouvrir selon les recommandations de l'Horeca :

<https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur>.

Pour les **officiels**, le maintien des distances sociales de minimum 1.5 mètre doit être respecté et le port du masque, qui doit couvrir le nez et la bouche, est fortement recommandé. En plus de leur rôle habituel, les officiels seront amenés à désinfecter le matériel mobile commun (concours/haies) après chaque utilisation, avec une solution hydro-alcoolique fournie par l'organisateur.

## PROCEDURE

Tous les meetings prévus jusqu'au 31 juillet 2020 ayant été définitivement annulés, il est demandé aux cercles de respecter la procédure suivante :

Après accord du désignateur et du comité provincial, les clubs qui désirent organiser une compétition entre le 1<sup>er</sup> et le 31 juillet 2020, à l'attention des BPM, doivent inscrire leur meeting par e-mail auprès de l'Administration de la L.B.F.A. ([info@lbfa.be](mailto:info@lbfa.be)) pour le mercredi 24 juin au plus tard.